

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 14 janvier 2020 à 18h30

A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	Départ après la 45 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	Départ après la 47 ^{ème} délibération
5	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
12	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
14	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
15	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	Pouvoir de Blandine BELLANCA
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Pouvoir de Corinne CASANOVA
18	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
21	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Nicole FALCETTA
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Marina FERRARI
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
25	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
26	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
27	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOUXY	T	Nicolas MARC	
35	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
36	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
37	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
38	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
39	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
41	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
42	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
44	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
45	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

22 communes présentes



Absents excusés :

SAINT PIERRE DE CURTILLE
VIONS

Sylvie L'HEVEDER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Charles-Adrien LOUIS
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Véronique MERMOUD
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Thibaut DERRIEN
Julie ECALARD
Matilde HABOUZIT
Alicia CHARDON
Rafik ES-SLASSI
Wassila BOUJNANE
Eline QUAY-THEVENON

B&L Evolution
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directrice du pôle Aménagement
Directeur des services à la population
Directeur financier
Responsable juridique et des assemblées
Chargé de mission Air – Energie - Climat
Responsable Communication et relations publiques
Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles
Contrôleuse de gestion
Réfèrent comptable – Service Finances
Assistance du service Urbanisme / Habitat
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 janvier 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 56 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 45 présents (45 titulaires), et 52 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 38 Année : 2020
Exécutoire le : **24 JAN. 2020**
Affichée le : **24 JAN. 2020**
Visée le : **23 JAN. 2020**

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL 2020 - Subvention d'équilibre versée par le budget principal au Centre Intercommunal d'Action Sociale

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il convient, dans le cadre du Budget Primitif 2020, de prévoir des flux financiers, pour une subvention d'équilibre.

Pour mémoire, le montant versé en 2019 était de 1 368 000 euros, définis par la décision du rapport de CLECT 2017. Le rapport de CLECT 2018 ajoutait 55 000 euros supplémentaires à prendre en compte à partir de 2019.

La situation budgétaire tendue du CIAS étant avérée, il est proposé un principe d'évolution de la **subvention du CIAS**, sachant que :

- les dépenses de fonctionnement progressent chaque année au moins du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) avec la masse salariale qui représente 70% des budgets,
- le calcul de la subvention actuelle a été établi avec les comptes administratifs 2016 des anciennes structures communales.

Ainsi, la méthode d'actualisation serait déclinée de la manière suivante :

- En considérant que la subvention finance à due proportion la masse salariale, soit 70%, il conviendrait de retenir un taux moyen de GVT de +1,5% à appliquer sur 70% de la subvention depuis 2016, soit 4 ans,
- En considérant que la subvention finance à due proportion les charges d'exploitation, soit 30%, il conviendrait de retenir un taux moyen d'inflation de +1,0% de la subvention depuis 2016, soit 4 ans,
- les dépenses initiées par Grand Lac sont ajoutées par ailleurs ponctuellement à la subvention par principe de transparence.

La subvention actualisée en 2020 deviendrait 1 443 000 euros. L'actualisation sur 4 ans représente 75 000 euros.

A cela j'ajoute :

- 45 000 € de financement exceptionnel, à titre de suites données au diagnostic récent des outils informatiques du CIAS, demandé par Grand Lac,
- 200 000 € de compensation de l'éventuel résultat négatif 2019, compensation prévue par la prospective budgétaire de Grand Lac.

Le montant de la subvention 2020 est ainsi porté à 1 688 000 euros.

Cette subvention sera versée de la manière suivante :

- 1 488 000 par douzièmes
- un montant à définir dans la limite de 200 000 après le vote du CA 2019.

Les dépenses seront inscrites au compte 657362 du Budget PRINCIPAL, service 311,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la subvention d'équilibre ci-dessus présentée.

Aix-les-Bains, le 14 janvier 2020

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 45
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

BUDGET PRINCIPAL 2020 - Subvention d'équilibre versée par le budget principal au Centre Intercommunal d'Action Sociale

Date de transmission de l'acte : 23/01/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/01/2020

Numéro de l'acte : d3144 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200114-d3144-DE

Date de décision : 14/01/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.6. Contributions budgétaires
7.6.1. Contributions des communes ou groupements membres d'EPCI